

⇒ pour rendre un avis au Centre à propos des conditions d'octroi). Dans le cadre de la réforme des aides à la presse, je travaille à donner le même statut aux avis des éditeurs qu'à ceux des journalistes.

Cela fait longtemps que l'on promet une adaptation du décret sur les aides à la presse, mais on ne voit rien venir. Pourquoi est-ce si long ?

Le délai annoncé était 2018. Je compte bien arriver à déposer le projet de décret dans les temps.

Pour ce qui est des aides à la presse périodique, point de décret, mais un arrêté ministériel. Quelles sont les règles qui encadrent l'octroi de ces aides pour ce type de presse ?

Un ensemble de critères objectifs ont été définis afin d'encadrer les aides orientées « presse d'opinion ». Les critères touchent à différentes réalités comme, notamment, le siège social, l'obligation d'indépendance à l'égard de tout groupe de presse, entreprise de médias ou entreprise commerciale, la garantie d'assurer un volume éditorial minimum, d'assurer également une publication minimum, la limitation des revenus publicitaires, etc. □

□ □ □

ET SON CABINET D'AJOUTER...

« L'intention est de moderniser certains critères du système des aides à la presse ; pas de révolutionner les règles. Nos réformes poursuivront surtout cinq objectifs : 1/ encourager les patrons de presse à augmenter le nombre de journalistes professionnels salariés au sein des rédactions ; 2/ motiver les éditeurs à l'importance, pour leurs rédactions, de respecter la déontologie journalistique ; 3/ aider les journaux à passer le cap de la transition numérique et technologique, à innover ; 4/ donner les moyens d'une formation continue de qualité pour tous les journalistes ; 5/ permettre la naissance de nouveaux médias. »

« LES AIDES À LA

Journalistes sous pression, rentrées publicitaires en baisse : dans ce contexte, les aides publiques à la presse sont indispensables. Mais sont-elles bien utilisées ? Contribuent-elles au maintien d'un journalisme de qualité ? Le point avec Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP).

Interview réalisée par Isabelle Philippon (CSCE)

Ensemble ! On entend souvent dire que la qualité de la presse n'est plus au rendez-vous : croyance ou réalité ?

Martine Simonis : Tout dépend de ce que l'on entend par « qualité ». Il y a toujours des titres de presse plus populaires et d'autres davantage branchés sur une information « de qualité ». Cela ne veut pas dire que la presse populaire manque, par définition, de qualité. Je pense que les journalistes, dans leur immense majorité, sont soucieux de produire un travail de qualité, c'est-à-dire d'écrire des articles qui touchent leur public et l'intéresse, tout en respectant la ligne éditoriale et les spécificités de leur média, ainsi que la déontologie journalistique.

Les journalistes restent, pour la plupart, de bons professionnels, d'accord. Mais il n'en reste pas moins vrai que la presse écrite traverse une crise qui s'éternise, que les restructurations succèdent aux restructurations, et que le « paysage médiatique » s'appauvrit, non ?

La presse est en crise, c'est un fait. Le rapprochement d'un nombre croissant de titres de presse affecte le pluralisme de l'information dans certains segments de l'actualité. C'est très vrai pour ce qui est de l'information régionale : quand ce ne sont plus les journalistes du *Soir* qui suivent les infos régionales ou locales destinées à leurs abonnés, mais que ces articles sont écrits par les journalistes de *La Meuse*, de *La Nouvelle Gazette* ou de *La Capitale* (NDLR : les journaux du groupe Sudpresse, à voca-

tion régionale, et qui appartiennent à 100% au groupe Rossel, éditeur du *Soir*), le pluralisme de l'info régionale est mis à mal. Quand les articles « Sports » du *Soir* et des journaux du groupe Sudpresse sont écrits par des journalistes appartenant à un pool rédactionnel mis en place par Rossel,

Les journalistes français sont deux fois moins productifs que les journalistes belges. Le problème réside-t-il en France, ou en Belgique ? Il est chez nous, évidemment !

qui alimente les pages « Sports » de l'ensemble des titres, la diversité des regards et des angles de traitement en prend un coup.

Et l'alliance récente des groupes Rossel et L'Avenir au sein d'une même régie publicitaire, laquelle intègre aussi, désormais, les principaux magazines télé qui avant appartenaient au groupe RTL, participe encore au « resserrement » du paysage médiatique, non ?

PRESSE NE SONT PAS UN DROIT DE TIRAGE SUR L'ARGENT PUBLIC ! »



Martine Simonis, secrétaire générale de l'Association des journalistes professionnels (AJP).

Les rapprochements entre les groupes Rossel et L'Avenir font craindre le pire au personnel de L'Avenir. Cette crainte est compréhensible : le géant Rossel, dont les besoins en production d'infos locales et régionales sont déjà satisfaits par les journaux de Sudpresse, n'aura-t-il pas, à terme, la peau des titres de L'Avenir, qui se positionnent sur le même segment ? En théorie, les sujets d'investigation et de reportages de terrain ne manquent pas, sur les scènes locale et régionale : il y aurait largement de la place pour tout le monde. Mais, dans la réalité, on voit bien que la tendance est à la « synergie » des forces, c'est-à-dire à la concentration : un même *pool* de rédacteurs qui produisent du « contenu » pour différents titres de

presse. Fatalement, dans ce contexte, la presse s'appauvrit.

En revanche, pour ce qui est de la scène internationale, là, on a l'impression que davantage de gros scandales financiers sont mis au jour grâce aux enquêtes réalisées par la presse...

C'est vrai, ces grandes enquêtes (NDLR : *Luxleaks*, *Swissleaks*, *Panama papers*, etc.) peuvent être menées grâce à la collaboration transfrontalière de journalistes appartenant à de grosses rédactions : des journalistes d'investigation du *Soir* s'allient avec leurs collègues de *El País* et d'autres grands titres de presse, qui mènent leur enquête chacun de leur côté, et puis mettent le fruit de leurs inves-

tigations en commun. Ce *consortium* met à la disposition commune des journalistes des moyens, notamment informatiques, qui leur permettent de vérifier une quantité incroyable de données, de les croiser, de les recouper. Cette collaboration est indispensable, vu la réduction des moyens rédactionnels des journaux, et elle apporte une réelle plus-value. Mais ces affaires spectaculaires ne doivent pas cacher la forêt : de plus en plus de papiers traitant de l'international sont rédigés sur la base des dépêches des agences de presse, et de moins en moins par les journalistes « maison ».

Et ces journalistes « maison » sont de plus en plus sous pression : leur est-il possible d'encore faire

⇒ leur boulot consciencieusement, alors que les conditions dans lesquelles ils travaillent ne cessent de se dégrader ?
La diminution des moyens rédactionnels a évidemment un impact sur la

Ce qui suppose un modèle économique qui tienne la route...
C'est là tout le problème : le modèle économique médiatique est en pleine déliquescence. Les médias touchent un nombre sans cesse croissant de

lecteurs : c'est un travail prenant qu'il faut rémunérer à sa juste valeur. En offrant de l'info gratuite, on a envoyé un très mauvais message au public. L'info a perdu de sa valeur et de sa légitimité. A l'AJP, on avait raison, mais cela ne sert plus à rien de le claironner aujourd'hui. Les éditeurs ont pris conscience de leur erreur et, maintenant, ils essaient de monétiser les productions journalistiques en ligne, mais ils n'y arrivent pas, ou pas suffisamment. Les lecteurs qui ont été habitués à glaner des infos sur la Toile ne sont pas prêts à payer pour ce qu'ils pensent pouvoir trouver en abondance partout, et gratuitement. Il faudrait, pour les amener à payer, que toute l'info produite par les journalistes professionnels devienne payante. Ce qui est loin d'être le cas.

En offrant de l'info gratuite, on a envoyé un très mauvais message au public. L'info a perdu de sa valeur et de sa légitimité

qualité de la presse. Il est vrai que les dirigeants des médias imposent à leurs journalistes une productivité de plus en plus grande, parfois intenable. Avec des conséquences dommageables, soit sur la qualité du travail journalistique (moins d'enquêtes, moins de temps pour vérifier les sources, moins de temps pour couvrir des sujets en profondeur, etc.), soit sur la santé des journalistes. Les employeurs disent que les journalistes français sont deux fois moins productifs que les journalistes belges. Le problème réside-t-il en France, ou en Belgique ? Il est chez nous, évidemment !

lecteurs, grâce au numérique, mais paradoxalement, leur chiffre d'affaires est en baisse, la rentabilité de la presse n'est plus assurée. La publicité rapporte beaucoup moins qu'avant, parce que les GAFAs (NDLR : les géants du Web que constituent Google, Amazon, Facebook et Apple) tirent les tarifs vers le bas et captent l'essentiel des revenus. Et la diffusion payante sur les plateformes numériques ne rapporte pas suffisamment pour combler le trou. Difficile, dans pareil contexte, de faire valoir l'importance d'offrir des conditions de travail correctes aux journalistes.

Face à la crise du modèle économique des médias, pensez-vous que les aides (publiques) à la presse contribuent au maintien d'une certaine qualité de l'information ?

Tout d'abord, permettez-moi de casser les ailes à ce canard, vivace dans les rangs d'une certaine droite populiste, qui consiste à dire que « la grande presse est subsidiée ». Les aides publiques à la presse, ce n'est pas rien, c'est indispensable, mais cela ne pèse malgré tout pas grand-chose dans le total des recettes des journaux, principalement constituées

La préservation de la qualité de la presse passe donc logiquement, selon vous, par l'amélioration des conditions de travail des journalistes ?

Bien sûr ! Et pour cela, il n'y a pas trente-six solutions : il faut augmenter le nombre de journalistes professionnels dans les rédactions. Ce qui veut dire qu'il faut, aussi, que les budgets alloués aux rédactions (pour payer les salariés et les indépendants, et pour couvrir les frais d'enquête et de reportage) soient moins sous pression. Jusqu'il y a quelques années, quand les choses devenaient un peu difficiles, c'était les indépendants des rédactions qui servaient de variable d'ajustement. Aujourd'hui, ce sont aussi les salariés. Dans la presse quotidienne, la tendance est claire : le nombre des indépendants (moins chers) augmente, tandis que celui des salariés diminue. Pour bénéficier d'une presse de qualité, il faut préserver le journalisme salarié, il faut payer correctement les indépendants, et il faut des budgets rédactionnels décents.

Que faudrait-il faire pour que la rentabilité de la presse soit à nouveau au rendez-vous ?

Eh bien ça, c'est une question que vous devriez poser aux éditeurs. A

Le décret devrait prévoir la modulation des aides publiques en fonction de certains critères, tel le respect de la déontologie.

Aujourd'hui, c'est tout ou rien. Et comme le rien est impensable

l'AJP, dans les années 1990, on a dénoncé le « tout au gratuit ». On a prévenu les éditeurs qui se lançaient dans le numérique sans monnayer l'info qu'ils étaient en train de signer la mort des journaux. Comment espérez-vous vendre ce que vous offrez gratuitement par ailleurs ? C'était non seulement du cannibalisme, mais aussi un gros non-sens. L'information de qualité, c'est-à-dire une information qui n'est pas faite que d'interviews ou d'articles réalisés à partir de son bureau et d'un ordinateur, est très chère à pro-

par les revenus de la publicité, des ventes et des abonnements.

Pour permettre à la presse d'être plus indépendante des revenus de la publicité, et d'avoir des rédactions plus fournies, les aides publiques devraient être plus importantes. Mais il faudrait aussi les assortir de davantage de conditions, et faire dépendre leur attribution de critères objectifs plus précis. Aujourd'hui, elles s'apparentent plutôt à une sorte de « droit de tirage » des journaux sur l'argent public, que les quotidiens ne doivent

même pas justifier. La RTBF et les télévisions locales, elles, doivent justifier annuellement l'usage qu'elles font de leur dotation, et c'est bien normal : pourquoi n'impose-t-on pas la même transparence aux journaux ? Tous les quotidiens perçoivent des aides publiques, qu'ils ne doivent pas justifier, et qu'ils considèrent donc comme une aide économique à laquelle ils ont « droit », sans contrepartie.

Pourtant, le décret qui organise les aides à la presse quotidienne prévoit bien des conditions d'éligibilité, tel le respect de la déontologie...

Oui, théoriquement, ces conditions existent. Mais les instances chargées de rendre un avis sur le respect de ces conditions (à savoir les éditeurs... bénéficiaires des aides et la commission d'agrégation au titre de journaliste professionnel, laquelle est composée, pour moitié, par... les éditeurs), ne peuvent pas donner, sur ce sujet, un avis pertinent. Donc, le ministre en charge des médias sollicite l'avis de l'AJP, laquelle se base notamment sur les plaintes introduites auprès du Conseil de déontologie journalistique (CDJ), et sur ses propres informations, pour rendre un avis « informel ». Cette procédure n'est pas adéquate : il faudrait la revoir.

Et que se passe-t-il lorsqu'un journal bafoue régulièrement la déontologie journalistique ?

Eh bien... rien ! En 2014, en 2015 et en 2016, l'AJP a alerté sur le fait que les titres de Sudpresse (*La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Capitale, La Province, Nord Eclair*) étaient très régulièrement pointés par le CDJ : ces journaux font exploser le nombre de plaintes au CDJ. Cela n'a pas empêché Sudpresse de toucher ses aides à la presse, comme si de rien n'était. En 2017, nous avons pointé, une fois de plus, Sudpresse, pour ses manquements à la déontologie. Et qu'a fait le ministre en charge du dossier, Jean-Claude Marcourt ? Il a « suspendu » les aides. Cette décision, inédite, a un peu secoué le cocotier médiatique. Mais que s'est-il réellement passé ?

Les directeurs des rédactions concernées ont été reçus par le ministre Marcourt, qui leur a passé un petit savon, avant de... payer les aides. A la décharge du ministre en l'état actuel du décret, les aides à la presse quotidienne ne sont pas modulables : on

a droit à *toutes* les aides, ou à *aucune*. On voit mal un ministre des médias prendre la responsabilité de fermer le robinet des aides, vu les difficultés financières et les répercussions inévitables sur l'emploi. Le décret devrait prévoir la modulation des aides, en fonction du respect des critères : un journal qui ne remplirait pas tous les critères recevrait une partie seulement de l'aide. Cela constituerait un réel incitant à respecter la déontologie.

Suite à cette « suspension » des aides, Marcourt a répété qu'un nouveau décret était en préparation : avez-vous l'espoir que le nouveau texte réponde aux souhaits de l'AJP ?

Cela fait deux ans que le ministre annonce un nouveau texte, mais on ne voit rien venir. Je pense qu'il n'est pas très à l'aise avec l'idée de réformer le décret : le dossier est relativement miné. S'il durcit les conditions d'octroi/éligibilité des aides, et prévoit une réelle procédure de sanction, il se mettra les éditeurs à dos. S'il maintient les aides telles quelles, sans les assortir de conditions réellement sus-

tient des initiatives journalistiques intéressantes, du travail d'enquête, d'investigation...

Ce Fonds pour le journalisme a été créé en 2009, qui a été une année de grosses turbulences pour la presse écrite, et de divers plans de restructuration dans les rédactions. L'argent pour le Fonds est, depuis lors, versé chaque année à l'AJP, qui le répartit, par l'intermédiaire du Fonds, entre les projets retenus. L'année passée, le Fonds a soutenu 25 des 53 projets journalistiques qui lui ont été soumis. Les bourses se sont élevées de 3.140 à 18.000 euros par projet, pour un total de 198.000 euros. C'est aussi une compétence du ministre Marcourt et le financement du Fonds vient d'être renouvelé et augmenté. On s'en réjouit.

Ce Fonds aide à financer des investigations menées par des journalistes indépendants, mais également par des journalistes salariés. N'est-ce pas un peu paradoxal ? Ne serait-ce pas aux patrons des rédactions de financer les enquêtes de leurs journalistes salariés ?

Les éditeurs pèsent lourd dans le monde économique, et un ministre n'a pas intérêt à se fâcher avec eux

ceptibles d'encourager la qualité de la presse et l'emploi de journalistes professionnels, il fâche les journalistes et leurs représentants. Il marche sur des oeufs...

Entre les éditeurs et les journalistes, les premiers disposent d'une plus grande influence, non ?

C'est sûr que les groupes de presse pèsent lourd dans le monde économique ; plus lourd que les journalistes eux-mêmes. C'est sûr aussi qu'un ministre n'a pas intérêt à se fâcher avec les éditeurs de journaux. Cela dit, tout le monde désire une presse de qualité, et le ministre également. Il est donc certainement sensible aux arguments des journalistes et de l'AJP. Mais il est pris en étau, entre les deux...

Indépendamment des aides à la presse, il existe aussi un Fonds pour le journalisme, également alimenté par les pouvoirs publics, qui sou-

Ce serait effectivement l'idéal. Mais ces investigations de grande ampleur mobilisent un journaliste pendant longtemps, et peuvent entraîner des coûts – de transport, d'hébergement à l'étranger, etc. – importants. Les rédactions y regardent à deux fois avant d'autoriser ces dépenses. Donc, sans le soutien du Fonds, ces enquêtes n'auraient tout simplement pas lieu. Bien entendu, l'employeur continue de payer le salaire du journaliste : ce n'est pas le Fonds qui le prend en charge. Mais le Fonds permet de financer l'enquête proprement dite.

Dans le cas d'une enquête réalisée par un journaliste indépendant, là, les choses sont encore plus claires : un indépendant n'a évidemment pas les moyens de bosser plusieurs mois sur une enquête s'il ne reçoit pas de l'aide pour ce faire... Au final, c'est le public qui est gagnant : le Fonds finance du reportage et de l'enquête de qualité ! □